



SOMMAIRE

**Le mot du
Maire**
page 1

**Ça s'est passé
chez nous**
page 2

Zoom sur
page 6

Infos pratiques
page 7

**Réponses à vos
Questions**
page 7

A vos agendas
page 8

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le 13 novembre, notre République a été durement frappée. Mais elle n'a pas reculé, ni baissé la tête face à l'ignominie. Des fanatiques ont répandu la mort, nous avons continué à construire nos vies. Ils ont voulu atteindre nos libertés, nous avons montré que la solidarité est la plus forte.

Même en zone rurale, l'attention et la vigilance constantes s'imposent à tous, mais sans sombrer dans l'angoisse. Des mesures de sensibilisation ont été rappelées, essentiellement à l'école.

Différentes directives gouvernementales doivent être respectées suite à la décision de l'état d'urgence décrété pendant trois mois, afin de garantir la sécurité des biens et des personnes.

Efforçons-nous sans cesse d'améliorer les relations humaines et notre cadre de vie collective pour faire battre le cœur de notre République. Cela est valable pour la communauté nationale comme pour la communauté de notre petite ville.

Berlaimont est une commune pleinement vivante lorsque ses habitants se retrouvent lors d'une fête populaire telle le 14 juillet dernier, lorsque les enfants des écoles écrivent des messages de paix lors de la cérémonie commémorative du 11 novembre, lorsque des bénévoles s'activent au succès d'une exposition, d'un concert...

Je vous laisse découvrir votre nouveau bulletin municipal. Voyez comment des élus, des bénévoles associatifs, tout simplement des Berlaimontois de bonne volonté, s'engagent pour faire vivre notre ville. Petits ou grands travaux, actions invisibles ou plus importantes, nous avons besoin de toutes et tous pour écrire l'avenir de notre cité. Et si toutefois vous n'aviez pas encore pris le temps de vous investir pour une cause, croyez bien que les possibilités de vous engager ne manquent pas plus que les besoins de bonnes volontés.

A l'occasion de cet édit de fin d'année j'ai le plaisir de vous faire part de quelques informations concernant les travaux. Je commencerai par l'aménagement du chemin de promenade du bord de Sambre. Commencé mi-octobre, ils se termineront courant janvier. Les études concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux (le rez-de-chaussée de la mairie, la poste, la perception) sont terminées. Elles doivent par ailleurs être présentées à l'Architecte des bâtiments de France. Les études concernant l'agrandissement et l'aménagement des bureaux de la mairie sont également terminées.

Alors que nous approchons des fêtes de fin d'année, la situation économique et sociale continue à nous préoccuper gravement.

Malgré ce contexte difficile, je veux ici souhaiter à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Cordialement

Michel Hannecart



Le mot du Maire



ÇA S'EST PASSE CHEZ NOUS



FÊTE DU SPORT



RANDONNÉE DES 3 AUBERGES CLUB CYCLO



CONCERT DU PATRIMOINE

JEUX DE LA DUCASSE



DUCASSE

CONCERT



BROCANTE





ÇA S'EST PASSE CHEZ NOUS



REPAS DES SENIORS



NOCES D'OR ET DE DIAMANT



JEUX GONFLABLES





ÇA S'EST PASSE CHEZ NOUS



COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE





ÇA S'EST PASSE CHEZ NOUS



ATELIER CHAUVE-SOURIS



REPAS ANNUEL DU TELETHON



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES



INAUGURATION SEMAINE BLEUE





ZOOM SUR



Parc
naturel
régional
de l'Avesnois



Pourquoi et comment nourrir les oiseaux en hiver ?

Nourrir les oiseaux tout au long de l'année ne se justifie pas. C'est uniquement durant la période hivernale qu'il devient utile de leur mettre à disposition de la nourriture.



Quand et comment nourrir les oiseaux ?

Pour connaître le moment propice pour commencer à nourrir les oiseaux observez la nature. Il devient judicieux de nourrir les oiseaux lorsque les insectes disparaissent, lors de périodes de gel, de neige ou de pluie incessante. Dès que vous aurez entrepris de nourrir les oiseaux, surtout continuez à le faire et ce de manière régulière. Les oiseaux seront vite accoutumés à cette source de nourriture ! A l'arrivée des beaux jours vous supprimerez donc progressivement cette alimentation. Pour leur menu vous pouvez acheter des mélanges tout prêts, ou choisir de préparer vous-même leur alimentation avec diverses graines achetées ou glanées dans votre jardin. Plus les aliments seront variés, plus vous attirerez d'espèces dans votre jardin. Surtout éviter tout aliment salé. Privilégiez les graines n'ayant pas subi de traitement chimique, celles de tournesol sont appréciées par de nombreuses espèces.

Où et quand déposer la nourriture ?

Côté pratique, il est important de respecter le comportement de chaque espèce. Pour cela nourrissez à différents endroits et différentes hauteurs par exemple sur une mangeoire plateau en hauteur, en filet suspendu ou au sol sur une planche de bois. L'idéal est de nourrir deux fois par jour, le matin et le soir car c'est à ces deux périodes de la journée que les oiseaux ont le plus besoin d'énergie. De plus, cela évitera que les graines ne soient souillées et piétinées car, dans ce cas, elles peuvent devenir impropres à la consommation et transmettre des maladies.

N'oubliez pas de leur mettre aussi à boire !

Et là rien de plus simple les oiseaux ne boivent que de l'eau, sans aucun additif. Veuillez juste à ce que l'eau ne gèle pas, choisissez des récipients peu profonds et changez l'eau régulièrement.

N'oubliez pas que l'idéal est d'avoir un jardin au naturel avec des espèces locales et sauvages qui fourniront une nourriture variée et naturelle aux oiseaux.



Le Parc naturel régional de l'Avesnois – cour de l'abbaye 59550 Maroilles.

Tel : 03 27 77 51 60 - contact@parc-naturel-avesnois.fr.

Vous souhaitez en savoir plus sur les actions et missions du Parc : www.parc-naturel-avesnois.com

Photos : © Marc Grzemski PNRA



INFOS PRATIQUES

En raison des fêtes de fin d'année, les bureaux de la mairie seront fermés:

- le jeudi 24 et le jeudi 31 décembre à partir de 12h00
- le samedi 26 décembre et le samedi 02 janvier toute la journée.

ELECTIONS REGIONALES

Les bureaux de la salle des fêtes seront ouverts les dimanche 06 et 07 décembre de 08h00 à 18h00.

NOUS RAPPELONS QUE CONFORMEMENT A LA LOI, LA PRESENTATION D'UNE PIECE D'IDENTITE EST OBLIGATOIRE



TRAVAUX

Démarrage de l'aménagement du chemin de promenade des bords de Sambre.



LES PROBLEMES DE STATIONNEMENT

La problématique du stationnement liée à l'augmentation du nombre de véhicules par foyer relève de plusieurs composantes:

- La configuration historique de notre commune qui, depuis des décennies, fait que dans le centre, l'habitat sans garages, le commerce, les écoles des plus jeunes sont restés concentrés en bordure des voies principales.
Sur ce point et sans attendre quiconque, nous avons en priorité augmenté la capacité de stationnement de l'école de Mormal, nous étudions et allons mettre en œuvre des solutions pour une partie de la rue Wuibaille Dupont, la rue Gilles de Chin, la rue de la gare et la cité Carnée.
- Des espaces de stationnement sous utilisés
En dehors du jeudi, nous vous invitons à faire quelques mètres pour stationner place de la poste ou de l'Eglise qui restent trop souvent sous utilisées.
- Le manque de civisme et de respect des autres qui n'épargne pas notre commune se traduit par des stationnements sur des passages cloutés, sur les trottoirs, devant des portes cochères, devant des bornes incendie, sur des places réservées aux personnes handicapées...
Il est rappelé que les trottoirs n'appartiennent pas aux particuliers et que cet espace public n'a pas à être investi sous peine d'entrave à la libre circulation. Vous pouvez être verbalisé!
- Des règles du code de la route à respecter.
Comme déjà évoqué, et même si cela n'est pas toujours pratique, la règle affichée du stationnement unilatéral alterné doit être obligatoirement respectée.

IL EST INADMISSIBLE QUE DES ENFANTS ACCOMPAGNES OU NON OU TOUTES AUTRES PERSONNES SOIENT OBLIGES DE SE METTRE EN DANGER SUR LA CHAUSSEE EN RAISON DES STATIONNEMENTS ILLEGAUX.

REPONSES A VOS QUESTIONS



Que signifie le terme « compétence » lorsque l'on parle de l'agglomération ?

On peut parler de pouvoir transféré de la commune vers l'agglomération. Pour exemple, la commune pourrait financer des travaux de trottoirs, les employés de la commune sont compétents pour les réaliser mais nous n'en avons plus le pouvoir qui est dans les mains de l'agglomération.

Que peut-il être fait pour améliorer les connexions internet des habitations de la commune situées dans les zones d'ombre ?

Dans le contexte de l'époque, un prestataire par technologie radio avait répondu il y a quelques années au manque d'intérêt des grands opérateurs du marché. Cette technologie présente un inconvénient majeur lié aux obstacles de végétation qui ne manquent pas à la campagne et qui ont naturellement évolué. Nous avons demandé à cet opérateur de nous proposer très rapidement une évolution de son concept afin que nous puissions statuer. Conscients des difficultés rencontrées notamment pour celles et ceux qui travaillent à leur domicile, nous les informerons personnellement quant à l'évolution de ce dossier.



À VOS AGENDAS



TELETHON

Salle des sports Edmond et Charles Guny.

➤ **Vendredi 04 décembre**

19h00 Tournoi de Futsal

➤ **Samedi 05 décembre**

De 09h30 à 11h30 Démonstration de judo dans le dojo.

Salle polyvalente

12h00 Repas automnal par l'amicale laïque

Salle des sports Edmond et Charles Guny.

De 14 h30 à 17h30 Après-midi récréative Vente de boissons, gaufres, crêpes et objets du Téléthon (Entrée 1 €)

14h30 Démonstration de TAO CHIE DO

15h00 ARRIVEE DE SAINT NICOLAS

avec tours en calèche autour de la salle des sports (0,50 € le tour)

15h30 Groupe folklorique Notre Dame de Fatima

16h00 Lâcher de ballons

16h30 Démonstration Energy Fitness

17h00 Démonstration B2H.

➤ **Dimanche 06 décembre**

Eglise Saint Michel

16h00 Concert de Chorales et de l'harmonie municipale

➤ **Mercredi 09 décembre**

Place Mandron

De 10h00 à 18h00 Marché de Noël de l'amicale laïque

➤ **Samedi 12 décembre**

Salle des fêtes

Remise des prix de l'école de musique

➤ **Vendredi 18 décembre**

Salle des fêtes

09h00 Noël des écoles

14h30 Gouter de Noël PMI, halte garderie et accueil des nouveaux nés

➤ **Samedi 16 janvier 2016**

Salle des fêtes à 17h00

Cérémonie des vœux du Maire

